
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE
LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

ATELIER RÉGIONAL

**SUR LA PRÉPARATION DE PLANS D'ACTION NATIONAUX DE MISE EN
ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LA PRÉVENTION,
LA PRÉPARATION ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE
PROVENANT DES NAVIRES (2022-2031)**

Malte, 20 novembre 2024

PROGRAMME PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Contexte

1.1 Adoptée en 2016, la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) a posé les bases de la coopération et de l'action au niveau régional. Si cette Stratégie a permis d'enregistrer un certain nombre de progrès, elle a également mis en lumière les domaines restant à améliorer. C'est sur la base de ces constats qu'a été développée la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine des navires (2022-2031), ci-après appelée la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), pour poursuivre et renforcer ces efforts sur la décennie suivante.

1.2 La Stratégie méditerranéenne (2022-2031) a été adoptée en 2021 par les Parties contractantes (PC) à la Convention de Barcelone lors de leur 22^e réunion ordinaire (Décision IG.25/16) comme expression de leur engagement collectif à protéger le milieu marin par le biais d'une coopération régionale renforcée et du respect des normes internationales.

1.3 La Stratégie méditerranéenne (2022-2031) est bien plus qu'un simple énoncé de politique, c'est un appel à l'action. Elle invite toutes les parties prenantes à travailler de concert pour tendre vers une vision partagée d'une mer Méditerranée plus propre, plus saine et plus durable. Des efforts concertés peuvent permettre de protéger et de préserver cet écosystème marin unique et son héritage pour les générations à venir.

2. Objectif

2.1 Afin d'assister les PC dans la mise en œuvre harmonisée et cohérente de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et l'élaboration de Plans d'action nationaux (PAN), le REMPEC a préparé un Projet de document d'orientation sur la préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), ci-après appelé le Projet de document d'orientation.

Ce Projet de document d'orientation cherche à proposer un outil pratique afin de guider les PC à la Convention de Barcelone dans leurs efforts de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et, par conséquent, de l'ensemble des instruments régionaux et internationaux traitant de la prévention et de la lutte contre la pollution provenant des navires auxquels elles sont également parties. Les PC doivent aussi encourager l'ensemble des parties prenantes à s'impliquer, selon leurs capacités, dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et développer une auto-évaluation des capacités et performances nationales qui devrait leur permettre d'évaluer les progrès réalisés et de définir des actions correctives lorsque nécessaire.

2.2 À cet effet, l'objectif de l'atelier est de transmettre aux PC les connaissances et les outils nécessaires afin d'élaborer et de mettre en œuvre des PAN efficaces, alignés sur la Stratégie méditerranéenne (2022-2031). Les PC qui en font la demande pourront bénéficier des conseils techniques et du soutien du REMPEC afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leur PAN.

3. Informations pratiques

3.1 Les PC à la Convention de Barcelone ont été invitées à participer à l'*Atelier régional sur la préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)*.

3.2 Les langues de travail de l'Atelier seront l'anglais et le français. L'évènement sera organisé en anglais, avec une interprétation simultanée en français. Certains supports/documents seront mis à disposition dans les deux langues, tandis que d'autres, notamment les présentations, ne seront proposés qu'en anglais.

3.3 L'objectif de l'Atelier est de transmettre aux participants les connaissances pratiques et les outils qui leur permettront de mettre en œuvre efficacement la Stratégie. Lors de sessions interactives, les participants vont développer leurs connaissances sur les principaux accords internationaux, les PAN et l'engagement nécessaire des parties prenantes pour lutter contre la pollution marine en Méditerranée. L'Atelier étudiera le Projet de document d'orientation, en mettant l'accent sur les applications pratiques, le suivi et l'évaluation des stratégies environnementales au niveau national.

3.4 Les participants participeront à des discussions de groupe, analyseront des études de cas et travailleront ensemble pour remplir des Évaluations nationales (EN) et préparer des PAN. Ils pourront aussi réviser le Projet de document d'orientation et contribuer aux recommandations finales.

3.5 Il est attendu des participants :

- .1 Qu'ils participent activement aux discussions et aux exercices interactifs.
- .2 Qu'ils collaborent avec les autres participants au sein des groupes de travail pour remplir une Évaluation nationale et rédiger des projets de Plans d'action nationaux.
- .3 Qu'ils formulent des commentaires sur le Projet de document d'orientation.
- .4 Qu'ils partagent leur point de vue quant à l'engagement des parties prenantes et sur les stratégies de mise en œuvre nationales.

3.6 Les participants utiliseront ces questions d'orientation pour approfondir leur compréhension, apporter des contributions utiles lors des sessions et travailler en équipe afin d'avancer sur l'approbation du Projet de document d'orientation.

3.7 Les participants sont vivement invités à prendre connaissance de la [Décision IG.25/16](#) avant d'assister à l'Atelier.

4. Programme annoté

4.1 Session d'ouverture

4.1.1 Arrivée et accueil : l'Atelier débutera le mardi 19 novembre 2024, à 8h30, avec l'enregistrement des participants.

4.1.2 Discours d'ouverture : le Chef de bureau du REMPEC inaugurera l'Atelier. Les objectifs généraux de l'Atelier seront précisés, avec une description claire de leur visée, puis les intervenants et participants seront présentés.

4.1.3 Présentations des participants : les participants seront invités à se présenter, en indiquant notamment leurs rôles au sein des autorités ou organisations dont ils dépendent, en particulier en lien avec la réglementation de la protection de l'environnement marin ou du transport maritime.

4.2 Accords internationaux : des accords aux actions

4.2.1 Présentation des accords internationaux : Mme Eliana Barleta, Consultante du REMPEC, présentera des exemples d'application réussie du droit international pour la réalisation d'objectifs environnementaux collectifs, en particulier en matière de pollution marine et de protection. Cette session cherchera à montrer comment des actions efficaces peuvent découler de tels accords.

4.3 Présentation de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031)

4.3.1 Présentation interactive : Mme Eliana Barleta assurera une présentation interactive de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et notamment de ses objectifs. Une participation des PC sera attendue avec un quiz interactif.

4.4 Pause-café I (10h30-11h00)

4.5 Présentation du Document d'orientation

4.5.1 Présentation du Document d'orientation : Mme Eliana Barleta présentera le Projet de document d'orientation pour la préparation de Plans d'action nationaux (PAN) pour la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).

4.6 Engagement des parties prenantes dans les Plans d'action nationaux

4.6.1 Identification des parties prenantes clés : Mme Eliana Barleta expliquera l'importance de l'engagement des parties prenantes dans l'élaboration des Plans d'action nationaux, en identifiant les acteurs clés et les rôles qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).

4.7 Discussion interactive et session de questions-réponses

4.7.1 Questions et clarifications : les participants auront la possibilité de poser des questions et d'éclaircir tout point en lien avec la présentation de l'Atelier et ses thématiques clés.

4.8 Pause déjeuner (12h30-14h00)

4.9 Processus de mise en œuvre – Partie I : Évaluation nationale (EN)

4.9.1 Processus d'Évaluation nationale : le processus d'Évaluation nationale (EN), qui est la première étape vers l'élaboration des PAN, sera présenté à l'Atelier. Ce processus implique d'identifier l'état actuel des efforts de protection de l'environnement et les difficultés que rencontrent les PC individuellement.

4.10 Processus de mise en œuvre – Partie II : Plan d'action national (PAN)

4.10.1 Élaboration du Plan d'action national : l'Atelier se penchera sur le processus d'élaboration de Plans d'action nationaux (PAN), qui vient à la suite de l'Évaluation nationale, afin d'aligner les stratégies nationales sur les objectifs de la Stratégie méditerranéenne.

4.11 L'Évaluation nationale en pratique

4.11.1 La réalisation de l'Évaluation nationale en pratique : une session pratique où les participants travailleront à remplir un exemple d'Évaluation nationale en mettant en application les connaissances acquises lors des précédentes sessions.

4.12 Le Plan d'action national en pratique

4.12.1 L'élaboration du PAN en pratique : cette session guidera les participants à travers les étapes pratiques de l'élaboration d'un PAN, notamment l'identification des actions requises et le processus de suivi et d'évaluation de l'efficacité du PAN.

4.13 Analyse du Projet de document d'orientation

4.13.1 Analyse du document et commentaires : analyse du Projet de document d'orientation avec les commentaires des participants par rapport à son contenu et leurs recommandations d'amélioration. Il sera demandé aux participants d'envisager et de décider d'une possible approbation du Projet de document d'orientation.

4.14 Pause-café II (15h30-16h00)

4.15 Présentations des groupes : Évaluations nationales et Plans d'action nationaux

4.15.1 Présentation des résultats des groupes : les participants seront répartis en groupes pour présenter les résultats de leurs exercices sur l'Évaluation nationale (EN) et le Plan d'action national (PAN), avec un retour assuré par les intervenants.

4.16 Conclusions et recommandations

4.16.1 Synthèse : les discussions de l'Atelier seront résumées et les recommandations clés à soumettre à l'étude de la 2^e Réunion de coordination, organisée le 21 novembre 2024, seront formulées.

4.17 Session de clôture de l'Atelier

4.18 Observations finales et photographies de groupe : le Chef de bureau clôturera officiellement l'Atelier en formulant les observations finales, moment qui sera suivi par une séance de photographies de groupe avec l'ensemble des participants. L'Atelier prendra fin à 17h30.